

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1879

28 juillet 2015

### SOMMAIRE

6922767 Holding Sàrl .....	90188	Sun Sail S.A. ....	90175
Achilles Holdings 2 S.à r.l. ....	90189	Target Group Sàrl .....	90146
Aurora Holdings S.à r.l. ....	90155	Temple Quay (Luxembourg) Holding SA ....	90182
CB Spirits S.à r.l. ....	90168	TENALA Spf S.A. ....	90185
CF Stefano Property Holdings S.à.r.l. ....	90158	Tenjin-1 Retail (Luxembourg) Holding S.à r.l. .....	90175
CHC Helicopter S.A. ....	90176	Tension II AcquiCo S.à r.l. ....	90176
CIH International S.à r.l. ....	90185	TES Global Investments S.à r.l. ....	90192
ETF Luxembourg .....	90172	Texas Gewerbeimmobilien S.à r.l. ....	90176
M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. ....	90182	Texas GP S.à.r.l. ....	90178
Monarch Property Holdings I S.à r.l. ....	90168	Texas Holding S.à r.l. ....	90180
MREF II VV Holdco S.à r.l. ....	90166	Tokyo J4 (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	90182
NICG I S.C.S. ....	90177	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Inves- tors S.C.A. ....	90177
Reinet Fund Manager S.A. ....	90186	Tundra Capital Management Fund .....	90165
SES Participations .....	90165	Ulysses Finance S.à r.l. ....	90185
Sharmut Fashion S.A. ....	90167	United Investors Synergy .....	90188
SH Services S.A. ....	90166	Vatnar S.à r.l. ....	90180
Simplace S.A. ....	90171	Vauban S.A. ....	90188
Sipa Luxembourg S.A. ....	90168	Virida Finance S.à r.l. ....	90175
Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A. .....	90178	Werner Global Holdings S.à r.l. ....	90192
Sodilease SC .....	90173		
Spanish Security Services II S.à r.l. ....	90165		

**Target Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 197.108.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “Luce Investment S.à r.l.”, established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 190163,

duly represented by its sole manager Mr. Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, born in Montebelluna (Italy), on March 22, 1981, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on May 12, 2015; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Target Group Sàrl” (hereinafter the “Company”) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the “Securitisation Law”) and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Law”) as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may open one or several compartments in accordance with article 10 of these articles of association.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg- City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital “Shares - Compartments”**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), represented by 310 (three hundred ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10.** The board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between partners and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of partners and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such partners and creditors. Creditors and partners of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the partners or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all partners or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, in Luxembourg. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 20.** In case the Company has more than twenty-five (25) partners, an annual general meeting of partners must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of partners must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's annual accounts.

**Art. 21.** The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such general meetings.

Unless otherwise provided herein, the provisions of articles 17 to 19 (Decisions of the sole partner -Collective decisions of the partners) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

#### **E. Auditors - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 22.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of managers and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

**Art. 23.** The Company's year begin on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 24.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the securities issued in each Compartment.

The partner(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation law.

**Art. 25.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation law. Payments of distributions shall be made to the partners at their addresses in the register of partners. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association.

The general meeting of partners may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Without prejudice to the provisions contained in article 10 (Compartments), and subject to the authorisation of the partners in a partners' meeting which may be required when the articles of association of the Company are to be modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its securities redeemed by a decision of the board of managers of the Company.

**Art. 27.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 28.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2015.

### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Luce Investment S.à r.l.", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

*Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

I) The number of managers is set at one (1).

II) Mr. Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, born in Montebelluna (Italy), on March 22, 1981, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, is appointed as manager until the annual meeting of shareholders to be held in 2020.

III) Pursuant to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of shareholders hereby authorizes the board of managers to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of managers.

IV) The registered office of the company is established at 100A, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand three hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand- Duché de Luxembourg "Luce Investment S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 190163,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, né à Montebelluna (Italie), le 22 mars 1981, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 12 mai 2015; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Target Group Sàrl" (ci-après la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la "Loi sur les Sociétés") ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 10 des présents statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales - Compartiments**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 31.000,- (trente un mille Euros), représentée par 310 (trois cent dix) parts sociales d'une valeur de EUR 100,-(cent Euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 10.** Le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le "Compartiment" ou les "Compartiments"). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.



Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20.** Au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune du siège social de la Société ou à tout autre endroit qui peut être spécifiée dans l'avis de convocation. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes annuels de la Société.

**Art. 21.** Les détenteurs de parts de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachées à un Compartiment déterminé pourront participer, mais ne pourront pas voter à ces assemblées générales.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, les dispositions des articles 17 à 19 (Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés) s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

### **E. Auditeurs - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 22.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

**Art. 23.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 24.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux titres émis dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux parts du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

**Art. 25.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social.

Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant dans le registre des associés. Les distributions seront payées dans la devise et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Les gérants pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par les gérants et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 26.** Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 10 (Compartiments), et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des statuts de la Société si ces derniers doivent faire l'objet d'une modification, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses valeurs mobilières pourront être rachetées par une décision du conseil de gérance de la Société.

**Art. 27.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 28.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Luce Investment S.à r.l.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Résolutions prises par l'associé unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

I) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

II) Monsieur Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, né à Montebelluna (Italie), le 22 mars 1981, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, est nommé gérant, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

III) Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale des associés autorise le conseil de gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

IV) Le siège social de la Société est établi au 100A, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015078854/487.

(150090365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

---

**Aurora Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 174.654.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of April,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Aurora Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 174.654 and having a capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated on January 17, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published on March 13, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 610 page 29272. The articles of association of the Company have never been amended.

There appeared

Aurora Group Holdings Limited, a limited company organised under the laws of Bermuda, with registered office at Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered in Bermuda under number 45718 (the Sole Shareholder), represented by Leah Scott and Judith Benevides, acting in their capacity as authorized signatories,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 27, 2015.

Said proxy signed *in varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Sole Shareholder requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder held all the share quotas in the capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting was the following:

1. Increase of the capital of the Company by an amount of two hundred euro (EUR 200.-) (with a share premium of one hundred seventy-three thousand one hundred thirty-eight euro (EUR 173,138.-)) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of one euro (EUR 1.-) each to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-), by way of the issuance of two hundred (200) new share quotas of one euro (EUR 1.-) each, with such share quotas having the same rights and obligations as the existing share quotas.

2. Subscription to and payment of the capital increase as described in item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorised Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder took the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the capital of the Company by an amount of two hundred euro (EUR 200.-) (with a share premium of one hundred seventy-three thousand one hundred thirty-eight euro (EUR 173,138.-)) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of one euro (EUR 1.-) each to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-), by way of the issuance of two hundred (200) new share quotas of one euro (EUR 1.-) each, with such share quotas having the same rights and obligations as the existing share quotas.

### *Second Resolution*

The Sole Shareholder declared that it subscribes to two hundred (200) new share quotas of the Company and fully pays up such share quotas by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of one hundred seventy-three thousand three hundred thirty-eight euro (EUR 173,338.-) that it holds against the Company (the Claim), to be allocated as follows:

- (i) an amount of two hundred euro (EUR 200.-) to the capital account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of one hundred seventy-three thousand one hundred thirty-eight euro (EUR 173,138.-) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution of the Claim is evidenced by, inter alia, (a) the interim balance sheet of the Sole Shareholder as of April 27, 2015 (the Balance Sheet) and (b) a certificate issued on April 27, 2015 by the management of the Sole Shareholder (the Valuation Certificate). It results from the Valuation Certificate that, as of the date of such Valuation Certificate:

- the Balance Sheet shows a Claim in an amount of at least one hundred seventy-three thousand three hundred thirty-eight euro (EUR 173,338.-) owed by the Company to the Sole Shareholder;
- the Sole Shareholder is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim is, as per the Balance Sheet, of at least one hundred seventy-three thousand three hundred thirty-eight euro (EUR 173,338.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Claim;
- the Claim is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, and upon the contribution of the Claim, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Valuation Certificate and a copy of the Balance Sheet signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

### *Third Resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the increase of the capital adopted under the First Resolution, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-) divided into twelve thousand seven hundred (12,700) share quotas of one euro (EUR 1.-) each.”

### *Fourth Resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any Authorised Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand six hundred Euros (1,600.- EUR).

The notary who understands and speaks English, declared that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party, and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder, together with the notary, signed the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le vingt-huitième jour d'avril,

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'Aurora Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 174.654 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 17 janvier 2013 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 13 mars 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 610 page 29272. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

#### A comparu

Aurora Group Holdings Limited, une limited company, régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social à Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, immatriculée aux Bermudes sous le numéro 45718 (l'Associé Unique), représentée par Leah Scott et Judith Benevides, agissant en tant que signataires autorisées,

ici représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 avril 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le mandataire de l'Associé Unique a requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détenait toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cents euros (EUR 200,-) (avec une prime d'émission de cent soixante-treize mille cent trente-huit euros (EUR 173.138,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-), par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune, ces nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cents euros (EUR 200,-) (avec une prime d'émission de cent soixante-treize mille cent trente-huit euros (EUR 173.138,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-), par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune, ces nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième Résolution*

L'Associé Unique a déclaré souscrire à deux cents (200) nouvelles parts sociales de la Société et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cent soixante-treize mille trois cent trente-huit euros (EUR 173.338,-) qu'il détient contre la Société (la Créance), qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de deux cents euros (EUR 200,-) au compte capital de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de cent soixante-treize mille cent trente-huit euros (EUR 173.138,-) au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport de la Créance est attestée par, entre autres, (i) les comptes intérimaires de l'Associé Unique au 27 avril 2015 (les Comptes) et (ii) un certificat émis le 27 avril 2015 par la gérance de l'Associé Unique (le Certificat d'Évaluation). Il résulte du Certificat d'Évaluation que, à la date dudit Certificat d'Évaluation:

- les Comptes montrent une Créance d'un montant d'au moins cent soixante-treize mille cent trente-huit euros (EUR 173.138,-) dus par la Société à l'Associé Unique;

- l'Associé Unique détient la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance est, selon les Comptes, d'au moins cent soixante-treize mille cent trente-huit euros (EUR 173.138,-) et depuis la date des Comptes, aucun changement conséquent de nature à déprécier la valeur de l'apport fait à la Société ne s'est produit;

- la Créance est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités pour céder la propriété juridique de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique sans délai dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, et lors de l'apport de la Créance, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Le Certificat d'Évaluation et une copie des Comptes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

#### *Troisième Résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus adoptée à la Première Résolution, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) représenté par douze mille sept cents (12.700) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

#### *Quatrième Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille six cents Euros (1.600.- EUR).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même partie et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/13956. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015080140/193.

(150091977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

### **CF Stefano Property Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 197.125.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of May.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CF Stefano S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) (hereafter, the "Shareholder"),

represented by Maître Mathieu Giroto, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 19 May 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company CF Stefano Property Holdings S.à.r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "CF Stefano Property Holdings S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participation in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for

individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s).

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as category A managers or as category B managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) category A manager and one (1) category B manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

**Art. 8. Liability managers.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Decision by members.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31 May at 13.00 pm CET. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Annual accounts.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed



may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December, 2015.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Euro)
CF Stefano S.à r.l. ....	12,500	EUR 12,500
Total: .....	12,250	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro 1,500.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named sole shareholder, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Constantine Dakolias, manager, born on 20 June 1966 in Washington DC, USA, with professional address at 1345 Avenue of the Americas, 46<sup>ème</sup> floor, New York, NY 10105;

- Mr Marc Furstein, manager, born on 11 February 1968 in New York, USA, with professional address at 1 Market Street, Spear Tower, 42<sup>ème</sup> Etage, San Francisco, CA 94105.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Thomas Lichy, manager, born on 25 November 1972 in Ostrava, Czech Republic, with professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg; and

- Mrs Fulvia Bizzozero, manager, born on 3 June 1968 in Liège, Belgium, with professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CF Stefano S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg au capital social de EUR 12.500, établie et ayant son siège social à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (ci-après, l'«Associé»),

Représentée par Maître Mathieu Giroto, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu de la procuration du 19 mai 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée CF Stefano Property Holdings S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CF Stefano Property Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut également accomplir tous types de transactions relatives directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, propriétés et droits immobiliers à Luxembourg ou à l'étranger et de participations dans des entreprises immobilières ou entité de toute autre forme, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gestion.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion, soit physiquement ou par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société.

Toutefois, si le ou les associés ont qualifié les gérants de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Décisions des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mai de chaque année à 13.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14. Distribution.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (Euro)
CF Stefano S.à r.l. ....	12.500	12.500 EUR
Total: .....	12.500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros 1.500,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Constantine Dakolias, gérant, né le 20 juin 1966 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 1345 Avenue of the Americas, 46<sup>ème</sup> Etage, New York, NY 10105;

- Monsieur Marc Furststein, gérant, né le 11 février 1968 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 1 Market Street, Spear Tower, 42<sup>ème</sup> Etage, San Francisco, CA 94105.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Thomas Lichy, gérant, né le 25 novembre 1972 à Ostrava, République Tchèque, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg; et

- Madame Fulvia Bizzozero, gérant, née le 3 juin 1968 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GIROTTO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015079247/361.

(150090703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Tundra Capital Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.254.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 avril 2015*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Vander Eecken, René Lopez, Jean-François Ruel et Serge Yanic Nana, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

2. de réélire KPMG Luxembourg Société Coopérative., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

*Pour Tundra Capital Management Fund*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2015080016/17.

(150091549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Spanish Security Services II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.575,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.157.

Par résolutions signées en date du 6 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2015.

Référence de publication: 2015079885/15.

(150090779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**SES Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.799.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 25 mars 2015, le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, a été renouvelé pour un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 28 mai 2015.

*Pour la Société*

Pierre Margue

*Un mandataire / Vice President, Legal Services Corporate and Finance*

Référence de publication: 2015079924/16.

(150090731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**MREF II VV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.769.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 22 mai 2015*

En date du 22 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Graham SIDWELL de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 mai 2015;

- de nommer Monsieur Philippe DETOURNAY, né le 9 avril 1966 à Hal, Belgique, résidant à l'adresse professionnelle suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33 rue du puits romain, L-8070 Bertrange, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Philippe DETOURNAY, gérant de catégorie A

- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B

- Madame Sonia BALDAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 mai 2015.

MREF II VV Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015080633/23.

(150092475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**SH Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3782 Tétange, 28A, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 169.369.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, (l' "Assemblée"), de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SH Services S.A.", établie et ayant son siège social à L-3323 Bivange, 10, rue Jean Schortgen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169369 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1734 du 10 juillet 2012.

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2777 du 6 novembre 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eloi THILL, employé privé, demeurant à L-3782 Tétange, 28A, rue du Parc.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social à L-3782 Tétange, 28A, rue du Parc et modification afférente de l'article 4 des statuts;

2. Démission de Madame Sandy OTT de sa fonction d'administratrice unique, avec décharge;
3. Nomination de Monsieur Eloi THILL comme nouvel administrateur unique et détermination de la durée de son mandat;
4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social à L-3782 Tétange, 28A, rue du Parc et de modifier subséquentement le premier alinéa de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Kayl (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide:

- d'accepter la démission de Madame Sandy OTT de sa fonction d'administratrice unique et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour;

- de nommer Monsieur Eloi THILL, employé privé, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 juillet 1955, demeurant à L-3782 Tétange, 28A, rue du Parc, comme nouvel administrateur unique de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HILGER, E. THILL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mai 2015. 2LAC/2015/10857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015079928/66.

(150091569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Sharmut Fashion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 111.303.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 27 mai 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Madame Orietta RIMI et Madame Elena LATORRE sont désormais domiciliées professionnellement au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015079930/14.

(150091327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**CB Spirits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 189.208.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 30 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer, KPMG Luxembourg, une société coopérative luxembourgeoise, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le matricule B 149.133, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Par résolutions prises en date du 28 mai 2015, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de William F. Hackett de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;  
et

- de nommer William A. Newlands Jr, né le 4 décembre 1958 à New York, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 1<sup>st</sup> South Dearborn Street, Chicago, Illinois 60603, USA, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- Nicolas Susgin, gérant de catégorie A;
- André Duval, gérant de catégorie A;
- Stéphanie Henrard, gérant de catégorie A;
- Robert Ryder, gérant de catégorie B;
- William A. Newlands Jr, gérant de catégorie B; et
- Perry R. Humphrey, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081187/28.

(150093543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Sipa Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 169.658.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 mai 2015*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur SIGLER Laurent Christel et Monsieur GRIBAUDO Enrico sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

SIPA LUXEMBOURG S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015079935/16.

(150091576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Monarch Property Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 181.132.

—  
In the year two thousand and fifteen, the nineteenth day of May,  
Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.



THERE APPEARED:

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.702 and with a share capital of EUR 12.500 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Monarch Property Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.132 and with a share capital of EUR 12.500 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 4, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2983 on November 26, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 28, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2160 on August 14, 2014.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, fully subscribed and fully paid-up.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares, namely the class A ordinary shares and the class B ordinary shares.

The Sole Shareholder resolves to allocate one hundred twenty-four (124) existing shares to the class A of ordinary shares and one (1) share to the class B of ordinary shares, so that the share capital amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now represented by one hundred twenty-four (124) class A ordinary shares and one (1) class B ordinary share, having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-four (124) class A ordinary shares (the Classe A Ordinary Shares) and one (1) class B ordinary share (the Classe B Ordinary Share) in registered form, having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up. The Classe B Ordinary Shares shall track the equity investments of the Company meeting all the requirements of article 166 of the Luxembourg corporate income tax act and the "Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001" thereto.

**5.2.** The share capital may be increased through the issuance of Classe A Ordinary Shares, Classe B Ordinary Shares, class C ordinary shares (the Classe C Ordinary Shares), class D ordinary shares (the Classe D Ordinary Shares) and class E ordinary shares (the Classe E Ordinary Shares), or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 15.2 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **15.2.** The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of, in accordance with the principles set in the paragraph below. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

The holders of the Classe B Ordinary Shares shall receive the net income corresponding to the investments connected to the Classe B Ordinary Shares as set forth in article 5 of the Articles.

The holders of the Classe A Ordinary Shares shall receive the net income corresponding to all other investments than the investments mentioned in the preceding paragraph."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg

S.à r.l., each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the creation of the classes of shares and new allocation of the existing shares of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mai,

par devant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue du Kiem, L-1857, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.702 et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 12,500 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de Monarch Property Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue du Kiem, L-1857, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.132 et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 12,500 (la Société).

La Société a été constituée le 4 octobre 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 novembre 2013, numéro 2983. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 28 mai 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 août 2014, numéro 2160.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer des classes de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires de classe A et les parts sociales ordinaires de classe B.

L'Associé Unique décide d'affecter cent vingt-quatre (124) parts sociales existantes à la classe A des parts sociales ordinaires et une (1) part sociale existante à la classe B des parts sociales ordinaires, de sorte que le capital social s'élevant à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dorénavant représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales ordinaires de classe A et une (1) part sociale ordinaire de classe B, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et une (1) part sociale ordinaire de classe B (la Part Sociale Ordinaire de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts Sociales Ordinaires de Classe B tracent les investissements en capital de la Société respectant les exigences prévues à l'article 166 de la loi luxembourgeoise relative à l'impôt sur les sociétés et le «Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001» y relatif.

**5.2.** Le capital social peut être augmenté via l'émission de Parts Sociales Ordinaires de Classe A, de Parts Sociales Ordinaires de Classe B, de parts sociales ordinaires de Classe C (les Parts Sociales Ordinaires de Classe C), de parts sociales ordinaires de Classe D (les Parts Sociales Ordinaires de Classe D) et de parts sociales ordinaires de Classe E (les Parts

Sociales Ordinaires de Classe E), ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **15.2.** Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, conformément aux principes précisés au paragraphe ci-dessous. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B recevront le revenu net correspondant aux investissements liés aux Parts Sociales Ordinaires de Classe B comme cela est prévu à l'article 5 des Statuts.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A recevront le revenu net correspondant à tous les autres investissements que ceux mentionnés au paragraphe précédent.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, à l'effet d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, la création des classes de parts sociales et la nouvelle affectation des parts sociales existantes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier signe avec le Nous, notaire, le présent acte dans sa version originale.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 mai 2015. Relation: GAC/2015/4320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080606/146.

(150091925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

---

#### **Simplace S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.946.

L'an deux mille quinze,

le vingt et un mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97 199); ici représentée par:

Monsieur Rémy WELSCHEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 08 mai 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «SIMPLACE S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 12 juin 2007, sous le numéro 1136 et page 54513.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 126 946.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «SIMPLACE S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. WELSCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mai 2015. Relation: EAC/2015/11555. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015079933/53.

(150090783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**ETF Luxembourg, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 5.961.434,00.**

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

*Extrait des procès-verbaux*

*Conseil d'administration du 02.03.2015*

[...]

**2. DEMISSION DU PRESIDENT DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT ET D'ADMINISTRATEUR**

Monsieur Pascal de LAURENS rappelle au Conseil d'Administration que Monsieur Jean-Pierre PASERI a présenté sa démission de ses mandats de Président et d'Administrateur à compter de ce jour et qu'il convient, en conséquence, de nommer un nouveau Président et Administrateur.

[..]

**3. COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR**

Le Président de séance propose au Conseil d'Administration de coopter en qualité de nouvel Administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir:

Monsieur Jean-Noël VELLY

Né le 12 octobre 1958 à QUIMPER (France)

Demeurant 10 Rue de Bouille, 44000 NANTES (France)

En remplacement de Monsieur Jean-Pierre PASERI, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019 qui sera appelée à statuer sur les comptes de 2018.

Monsieur Jean-Noël VELLY accepte le mandat d'Administrateur en précisant qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

#### 4. NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Jean-Noël VELLY, Président du Conseil d'Administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

[...]

#### 5. ACTUALISATION DES DELEGATIONS DE POUVOIRS

[...]

Pouvoirs d'engager la société vis-à-vis des tiers

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée selon les dispositions ci-après:

Tous actes dépassant la gestion journalière et plus particulièrement les actes d'aliénation ou d'échange de biens immobiliers, la constitution d'hypothèques et de toutes autres garanties réelles, les désistements d'hypothèques, les renonciations à tous droits réels et à toutes actions résolutoires, les mainlevées avant comme après paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, ainsi que les actes d'emprunt à long terme, devront porter la signature de deux administrateurs spécialement désignés à cet effet par le Conseil d'Administration.

Ont pouvoir de signer ces documents:

- Monsieur Jean-Noël VELLY, Président,
- Monsieur Pascal de LAURENS de SAINT MARTIN, Administrateur Délégué,
- Monsieur Luc BODSON, Administrateur.

Pour les actes relevant de la gestion journalière, dont les cautions bancaires et garanties d'un montant inférieur à 300 000 € (trois cent mille euros) par marché, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux porteurs de procuration générale désignés ci-dessous:

- Monsieur Pascal de Laurens de SAINT MARTIN,
- Monsieur Guillaume LÉBOUCHER,
- Monsieur Pierre MONIN, demeurant 15, Rampe sur neuve côte, 57100 Thionville (France)
- Madame Fabienne TINELLI.

*Conseil d'administration du 16.03.2015*

[...]

Pour les offres commerciales d'un montant inférieur à 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) la société est valablement engagée par la signature de

- Monsieur Pierre MONIN. [...]

Pétange, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Pour extraits conformes

Fabienne TINELLI / Pierre MONIN

*Responsable Administratif et Finance / Chef d'agence*

Référence de publication: 2015080373/61.

(150092333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

#### **Sodilease SC, Société Civile.**

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue Brill.

R.C.S. Luxembourg E 5.650.

#### STATUTS

1. Monsieur PETIT Alain, né le 15 Janvier 1958 à Tananarive (Madagascar) demeurant au 27, Impasse des Pilettes, F-34680 SAINT-GEORGES D'ORQUES (France);

2. Société SODICHIMIC, Société anonyme, immatriculée le 05/05/1987 au Registre du Commerce du Valais Central - Registre principal sous le numéro CH.626.3.001.863-572 à l'adresse de son siège social, Immeuble Continental, CH-3963 CRANS (Suisse);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 26 / 05 / 2015:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société

pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La dénomination est [SODILEASE SC].

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-3397 Roeser, 2, Rue Brill, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 1 part à Monsieur PETIT Alain et 99 parts à La Société SODICHIMIC, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 14 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur PETIT Alain, précité, est nommé gérant,
2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS B 139924, est nommée co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-3397 Roeser, 2, Rue Brill.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2015079940/69.

(150090726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Sun Sail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 65.002.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19.02.2015*

Les actionnaires de la société SUN SAIL S.A. réunis le 19.02.2015 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:  
1. Renouveler le mandat d'administrateur à la FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l. jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

2. Renouveler le mandat d'administrateur à M. Luca DI FINO jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Fait à Luxembourg, le 19.02.2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015079954/16.

(150091559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Virida Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 173.868.

—  
*Extrait des minutes de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 8 mai 2015.*

Il résulte dudit procès-verbal que

- M. Lukasz Gawlik a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée.

- M. Julien François, M. Stéphane Hépineuze et M. Jacek Roszyk ont démissionnés de leur poste de gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée.

- M. Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremmé, Belgique et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, grand-duché de Luxembourg a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet à partir de la date de l'assemblée et ce pour une durée indéterminée.

- M. Gilles Duroy, né le 14 septembre 1983 à Arlon, Belgique et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, grand-duché de Luxembourg a été nommé en tant que gérant de de catégorie B de la Société avec effet à partir de la date de l'assemblée et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour: *Virida Finance S.à r.l.*

Représentée par Matthijs Bogers

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2015080038/24.

(150090555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Tenjin-1 Retail (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 6.356.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 159.213.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015079962/14.

(150090772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Tension II AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.661.169,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.883.

—  
Par résolutions prises en date du 29 avril 2015, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes consolidés de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015079963/14.

(150090780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**CHC Helicopter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.673.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 27 mai 2015.*

En date du 27/05/2015 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michael Joseph O'Neill, en tant que directeur de classe A de la Société et ce avec effet rétroactif au 30 avril 2015.

- de nommer Hooman Yazhari, né le 16 juillet 1972 à Téhéran en République Islamique d'Iran, demeurant professionnellement au DFW Opérations Center, 6555 N State Highway 161, Irving, Texas, 75039, Etats-Unis d'Amérique, en tant que directeur de classe A de la Société, et ce avec effet rétroactif au 30 avril 2015.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

*Directeurs de classe A:*

- Joan Schweikart Hooper

- Hooman Yazhari

*Directeurs de classe B:*

- Hille-Paul Schut

- Richard Brekelmans

- Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Salvatore Rosato

*Mandataire*

Référence de publication: 2015080276/26.

(150091681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

---

**Texas Gewerbeimmobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.300.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.394.

—  
*Extrait de la résolution écrite des Associés en date du 26 mai 2015*

En date du 26 mai 2015, les Associés de la société Texas Gewerbeimmobilien S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Stefan Wagner de son mandat de gérant

2. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Jérôme Léon, né le 15 juin 1981 à Brest (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079966/16.

(150090956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**NICG I S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.294.

—  
STATUTS

*Extrait*

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 27 mai 2015 que la société en commandite simple NICG I S.C.S. (la «Société») a été constituée le 27 mai 2015 pour une durée indéterminée.

L'associé-commandite de la Société est NICG GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6D route de Trèves L-2633 Senningerberg Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 196.974 (l'«Associé Commandité»).

La Société a son siège social au 6D route de Trèves L-2633 Senningerberg.

L'objet de la Société est le suivant (traduction en français):

«L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra aussi détenir des participations dans des sociétés en commandite (partnerships).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à des émissions d'obligations et titres de dettes.

De manière générale, la Société peut prêter assistance (par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de valeurs mobilières ou autrement) aux sociétés ou aux autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Enfin, la Société peut réaliser toutes opérations liées directement ou indirectement à la réalisation de son objet»

La Société est gérée par son Associé-Commandite pour une durée illimitée dont les pouvoirs sont les suivants:

«L'Associé-Commandite est seul responsable de la gestion des affaires de la Société. L'Associé-Commandite dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition visant à la poursuite de l'objet de la Société, et il représente la Société vis-à-vis des tiers. Tous les pouvoirs non expressément attribués par la loi luxembourgeoise ou par les statuts de la Société à une décision collective des Associés relève de la compétence de L'Associé-Commandité dans sa capacité de gérant de la Société.»

L'Associé-Commandite peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à des agents comme il le juge nécessaire.

La Société est liée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature unique ou conjointe de toute personne ou de personnes à qui des pouvoirs spécifiques seront expressément délégués par l'Associé Commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015083484/38.

(150095642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

—  
RECTIFICATIF

Rectifier la publication déposée le 30 avril 2015, numéro dépôt L150074135.

Suite à une erreur matérielle dans la réquisition, mentionnée ci-dessous, la Société n'est pas domiciliée au 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, mais elle est domiciliée au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) INVESTORS S.C.A.

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2015079978/15.

(150090946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Texas GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 189.191.

—  
*Extrait de la résolution écrites de l'Associé unique en date du 26 mai 2015*

En date du 26 mai 2015, l'Associé unique de la société Texas GP S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Stefan Wagner de son mandat de gérant

2. L' Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Jérôme Léon, né le 15 juin 1981 à Brest (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079967/16.

(150090980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 4.229.

—  
L'an deux mille quinze.

Le vingt-six mai.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Société Luxembourgeoise de Téléphonie, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 4.229 (NIN 1932 2200 016),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1932, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 18 du 1<sup>er</sup> avril 1932, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1305 du 28 mai 2008,

ayant un capital social d'un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000.-), représenté par mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel GILER, administrateur de société, demeurant à L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick GILER, administrateur de société, demeurant à B-1040 Bruxelles, 83, rue du Commerce.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1.- Décision de créer deux classes d'actions, de sorte que les mille deux cents (1.200) actions existantes sans désignation de valeur nominale sont remplacées par:

- mille quatre-vingt (1.080) actions ordinaires de classe A, et

- cent vingt (120) actions de classe B sans droit de vote, conférant en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à un pourcent (1%) de leur valeur nominale, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices, et un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

2.- Attribution des nouvelles actions créées de classes A et B à l'actionnaire unique.

3.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000.-), représenté par:

- mille quatre-vingt (1.080) actions ordinaires de classe A sans désignation de valeur nominale, et
- cent vingt (120) actions de classe B sans droit de vote sans désignation de valeur nominale, conférant en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à un pourcent (1%) de leur valeur nominale, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices, et un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation."

4.- Modification de l'article 20 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** Chaque action ordinaire de classe A donne droit à une voix.

"5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer deux classes d'actions, de sorte que les mille deux cents (1.200) actions existantes sans désignation de valeur nominale sont remplacées par:

- mille quatre-vingt (1.080) actions ordinaires de classe A, et
- cent vingt (120) actions de classe B sans droit de vote, conférant en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à un pourcent (1%) de leur valeur nominale, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices, et un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer les nouvelles actions créées de classes A et B à l'actionnaire unique.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000.-), représenté par:

- mille quatre-vingt (1.080) actions ordinaires de classe A sans désignation de valeur nominale, et
- cent vingt (120) actions de classe B sans droit de vote sans désignation de valeur nominale, conférant en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à un pourcent (1%) de leur valeur nominale, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices, et un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation."

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** Chaque action ordinaire de classe A donne droit à une voix."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, avec tous pouvoirs de substitution, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription au registre des actionnaires de la Société (y compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre) des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. GILER, M. GALOWICH, P. GILER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: GAC/2015/4472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 juin 2015.

Référence de publication: 2015082731/92.

(150094618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Texas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.021.

---

*Extrait de la résolution écrites de l'Associé unique en date du 26 mai 2015*

En date du 26 mai 2015, l'Associé unique de la société Texas Holding S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Stefan Wagner de son mandat de gérant de classe A.

2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Jérôme Léon, né le 15 juin 1981 à Brest (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079968/16.

(150090979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Vatnar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 195.806.

---

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Eldur OLAFSSON, director of company, residing at 10J, Hyde Park Mansions, Cabbell St, NW1 5BG London, United Kingdom,

duly represented by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, with professionnelle address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 April 2015, which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of Vatnar S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 195.806, incorporated on 20 March 2015 pursuant to a deed drawn up by notary Marc Loesch, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The sole members resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 737,500 (seven hundred thirty-seven thousand five hundred Euro) in order to raise it from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 750,000 (seven hundred fifty thousand Euro) by the creation and the issue of 737,500 (seven hundred thirty-seven thousand five hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

*Subscription - Payment*

The sole member, duly represented by Mr Pierre LENTZ, prenamed, declares to subscribe to the 737,500 (seven hundred thirty-seven thousand five hundred) newly issued corporate units and to fully pay them up in cash, so that the Company has now at its disposal the amount of EUR 737,500 (seven hundred thirty-seven thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution the sole member decides to amend article 5 of the by-laws in order to be worded as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 750,000 (seven hundred fifty thousand Euro) divided into 750,000 (seven hundred fifty thousand) corporate units with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.“

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 2,100.00 (two thousand one hundred Euro).

### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eldur OLAFSSON, administrateur de société, demeurant à 10J, Hyde Park Mansions, Cabbell St, NW1 5BG Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par une procuration sous seing privé donnée en date du 10 avril 2015, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de Vatnar S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 195806, constituée en date du 20 mars 2015 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique, représenté comme dit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 737.500 (sept cent trente-sept mille cinq cents euros) afin de le porter de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 737.500 (sept cent trente-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

### *Souscription - Libération*

L'associé unique, représenté par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, déclare souscrire aux 737.500 (sept cent trente-sept mille cinq cents) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement en espèces, de sorte que la somme de EUR 737.500 (sept cent trente-sept mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### *Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) représenté par 750.000 (sept cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 2.100,00 (deux mille cent euros)

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 5 mai 2015. GAC/2015/3842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015082845/92.

(150094801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Tokyo J4 (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 7.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.592.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015079973/14.

(150090771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Temple Quay (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.651.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 35a, Oberer Chämletenweg, 6333 Hünenberg See, Suisse
- Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015079986/20.

(150090774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 250.654.671,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of May.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund III LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1746,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 172.632 (the "Com-

pany”), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2978 of 7 December 2012. The articles of association (the “Articles”) were last amended by a deed of the notary Edouard DELOSCH on 13 May 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Ms Sandra Bur, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 21 May 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at two hundred and forty three thousand, one hundred and forty six Pound Sterling and seven hundred and eleven thousandths (GBP 243,146.711), represented by two hundred and forty three million, one hundred and forty six thousand and seven hundred and eleven (243,146,711) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

Increase the Company's share capital by an amount of seven thousand five hundred and seven Pounds Sterling and nine hundred and sixty thousandths (GBP 7,507.960) in order to raise it from its current amount of two hundred and forty three thousand, one hundred and forty six Pound Sterling and seven hundred and eleven thousandths (GBP 243,146.711), represented by two hundred and forty three million, one hundred and forty six thousand and seven hundred and eleven (243,146,711) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each to two hundred and fifty thousand, six hundred and fifty four Pound Sterling and six hundred and seventy one thousandths (GBP 250,654.671), represented by two hundred and fifty million, six hundred and fifty four thousand and six hundred and seventy one (250,654,671) shares, through the issue of seven million, five hundred and seven thousand and nine hundred and sixty (7,507,960) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

#### *Subscription - Payment*

The seven million, five hundred and seven thousand and nine hundred and sixty (7,507,960) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of seven million, five hundred and seven thousand and nine hundred and sixty Pound Sterling (GBP 7,507,960), out of which:

- Seven thousand five hundred and seven Pounds Sterling and nine hundred and sixty thousandths (GBP 7,507.960) are allocated to the share capital, and

- Seven million five hundred thousand, four hundred and fifty two Pound Sterling and forty thousandths (GBP 7,500,452.040) are allocated to the share premium.

The seven million, five hundred and seven thousand and nine hundred and sixty (7,507,960) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of seven million, five hundred and seven thousand and nine hundred and sixty Pound Sterling (GBP 7,507,960) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at two hundred and fifty thousand, six hundred and fifty four Pound Sterling and six hundred and seventy one thousandths (GBP 250,654.671), represented two hundred and fifty million, six hundred and fifty four thousand and six hundred and seventy one (250,654,671) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand eight hundred euro (EUR 4,800.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

#### **A COMPARU**

M&G Real Estate Debt Fund III LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>ème</sup> étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1746,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.632 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2978 du 7 décembre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire Edouard DELOSCH en date du 13 mai 2015, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représenté par Mme Sandra Bur, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 mai 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux cent quarante-trois mille cent quarante-six livres sterling et sept cent onze millièmes (GBP 243.146,711) représentés par deux cent quarante-trois million cent quarante-six mille et sept cent onze (243.146.711) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept mille cinq cent sept livres sterling et neuf cent soixante millièmes (GBP 7.507,960) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-trois mille cent quarante-six livres sterling et sept cent onze millièmes (GBP 243.146,711) représentés par deux cent quarante-trois million cent quarante-six mille sept cent onze (243.146.711) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu'à deux cent cinquante mille six cent cinquante-quatre livres sterling et six cent soixante-et-onze millièmes (GBP 250.654,671) représentés par deux cent cinquante million six cent cinquante-quatre mille six cent soixante-et-onze (250.654.671) parts sociales par l'émission de sept million cinq cent sept mille neuf cent soixante (7.507.960) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Les sept million cinq cent sept mille neuf cent soixante (7.507.960) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associée Unique représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de sept million cinq cent sept mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 7.507.960) dont:

- les sept mille cinq cent sept livres sterling et neuf cent soixante millièmes (GBP 7.507,960) sont alloués au capital social; et

- les sept million cinq cent mille quatre cent cinquante-deux livres sterling et quarante millièmes (GBP 7.500.452,040) sont alloués à la prime d'émission.

Les sept million cinq cent sept mille et neuf cent soixante (7.507.960) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que le montant total de sept million cinq cent sept mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 7.507.960) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent cinquante mille, six cent cinquante-quatre livres sterling et six cent soixante-et-onze millièmes (GBP 250.654,671) représentés par deux cent cinquante million six cent cinquante-quatre mille six cent soixante-et-onze (250.654.671) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."



Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

*Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille huit cents euro (EUR 4.800,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BUR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 mai 2015. Relation: DAC/2015/8655. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080592/142.

(150091654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

---

**TENALA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.977.

---

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 mai 2015*

A la demande des actionnaires, le Conseil d'administration a décidé de convertir les actions au porteur de la Société en actions nominatives. En conséquence, Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, n'assume plus la fonction d'agent dépositaire pour la Société.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015079987/15.

(150090570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

---

Je soussigné, Richard Perris, vous informe de mon souhait de démissionner du conseil de gérance de la société Ulysses Finance S.à r.l, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 132623, ayant son siège social au 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 31 Décembre 2014.

Le 3 février 2015.

Mr. Richard Perris.

Référence de publication: 2015080026/11.

(150090665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**CIH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.850.

---

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 30 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Peter Heerwegh, né le 2 décembre 1969 à Wilrijk, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au Langebroekstraat 12, 1760 Roosdaal, Belgique, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- Erik Jean P. Adam, gérant de catégorie A;
- Manfred Schneider, gérant de catégorie A;
- Nicolas Susgin, gérant de catégorie A;
- Stéphanie Henrard, gérant de catégorie A;
- Peter Heerwegh, gérant de catégorie A;
- Robert Ryder, gérant de catégorie B;
- David E. Klein, gérant de catégorie B;
- Paul Hetterich, gérant de catégorie B; et
- Perry R. Humphrey, gérant de catégorie B.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer, par résolutions prises en date du 30 avril 2015, KPMG Luxembourg, une société coopérative luxembourgeoise, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le matricule B 149.133, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081201/28.

(150093545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**Reinet Fund Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.351.

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "Reinet Fund Manager S.A." (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.351.

The Company was incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 11 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2333 on 24 September 2008.

The Meeting was presided Me Laetitia Servais, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Mrs Debbie Johnstone, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Christine Burgard, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. All the registered shares of the Company outstanding as shown on the attendance list attached to these minutes were represented so that the Meeting could be held without prior notice.

II. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

III. The Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

*Agenda*

Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual meeting of shareholders from the second Tuesday of the month of September at 9.45 a.m. to the last Tuesday of the month of August at 9.45 a.m.

Thereafter, the following resolution was adopted:

*Sole resolution*

The Meeting unanimously resolves to amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Tuesday of the month of August in each year at 9.45 a.m.”

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, signed together with Us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «Reinet Fund Manager S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.351.

La Société a été constituée par acte reçu devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2333 du 24 septembre 2008.

L'Assemblée est présidée par Me Laetitia Servais, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de président de l'Assemblée.

Le président désigne comme secrétaire Madame Debbie Johnstone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Christine Burgard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Toutes les actions nominatives de la Société en émission telles que renseignées sur la liste de présence annexée au présent acte sont dûment représentées de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

II. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise au même moment aux autorités de l'enregistrement.

III. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre de jour suivant:

#### *Ordre du jour*

Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du deuxième mardi du mois de septembre de chaque année à 9.45 heures au dernier mardi du mois d'août de chaque année à 9.45 heures.

Ci-après, la résolution suivante a été adoptée:

#### *Résolution unique*

L'assemblée a décidé unanimement de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8. Assemblée Générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois d'août à 9.45 heures.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SERVAIS, D. JOHNSTONE, C. BURGARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15742. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015082681/91.

(150094449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**United Investors Synergy, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.946.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 22 mai 2015 à 11 heures*

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de M. Laurent Deltour, M. Emmanuel de Sinety et M. Jean-Baptiste Blanc pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016;
- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative situé au 2 rue Gerhard Mercator, B, L2182 Luxembourg, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015080028/17.

(150090483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Vauban S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.001,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.945.

---

EXTRAIT

En date du 5 mai 2015, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Vauban S.A. a décidé:

- de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société, Rose-Marie Arcanger, Lize-Mari Barnes et Réjean Besner pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016,
- de renouveler le mandat de Prakash Domah, avec adresse professionnelle au 2A rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Vauban S.A.

Référence de publication: 2015080032/18.

(150091345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.228.377.778,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

---

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 26 mai 2015*

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daren Schneider et Dod Wales en tant que gérants de classe A, et ce avec effet rétroactif au 30 avril 2015;
- de nommer Hooman Yazhari, né le 16 juillet 1972 à Téhéran en République Islamique d'Iran, résidant professionnellement au DFW Operations Center, 6555 N State Highway 161, Irving, Texas, 75039, USA, en tant que gérant de classe A, et ce avec effet rétroactif au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Salvatore Rosato

*Mandataire*

Référence de publication: 2015080080/19.

(150090507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Achilles Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 216.125,88.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.958.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of May,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Achilles Holdings 1 S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of seven hundred eighteen thousand sixty pounds sterling and ninety pence sterling (GBP 718,060.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.952 (the Sole Shareholder)

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Achilles Holdings 2 S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.958 (the Company);

- the Company was incorporated on 8 October 2010, pursuant to a deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, a notary resident in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2475 of 16 November 2010. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 29 August 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Blanche Moutrier, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, a notary then resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 3162 on 29 October 2014 and rectified on the date hereof pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial;

- the Company's share capital is set at two hundred sixteen thousand one hundred twenty-five pounds sterling and eighty-eight pence sterling (GBP 216,125.88) divided into one million nine hundred five thousand two hundred ninety-two (1,905,292) class A1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) class B1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) class C1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) class D1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) class E1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) class F1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) class G1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) class H1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) class I1 shares, one million nine hundred five thousand two hundred sixty (1,905,260) class J1 shares, eight hundred sixty thousand three hundred fifty-six (860,356) preference shares, one hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty (169,960) class A2 shares, one hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty (169,960) class B2 shares, one hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty (169,960) class C2 shares, one hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty (169,960) class D2 shares, one hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty (169,960) class E2 shares, one hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty (169,960) class F2 shares, one hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty (169,960) class G2 shares, one hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty (169,960) class H2 shares, one hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty (169,960) class I2 shares, one hundred sixty-nine thousand nine hundred sixty (169,960) class J2 shares, all with a par value of one penny sterling (GBP 0.01 each), all entirely subscribed and fully paid-up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the activity of the Company has ceased;
  - (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for those owed to the Sole Shareholder (if any);
  - (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and
  - (iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).
- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated as of the date of this deed;
  - the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;
  - the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to:
    - (i) the board of managers of the Company; and
    - (ii) the approved external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company.
  - the Sole Shareholder resolves to transfer to it, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company (if any), and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties;
  - the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;
  - the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;
  - the Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL and any employee of Alter Domus and of Ernst & Young, each of them acting individually:
    - (i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company; and
    - (ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation, these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le treizième jour de mai,

Par-devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Achilles Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de sept cent dix-huit mille soixante Livres Sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 718.060,90) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.952 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Achilles Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.958 (la Société);

- la Société a été constituée le 8 octobre 2010, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 2475 du 16 novembre 2010. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 29 août 2014, suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 3162 du 29 octobre 2014, et modifié en date des présentes par un acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial;

- le capital social de la Société est fixé à deux cents seize mille cent vingt-cinq livres sterling et quatre-vingt-huit cents (GBP 216.125,88) représenté par un million neuf cent cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (1.905.292) parts sociales de classe A1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales de classe B1, un million neuf

cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales de classe C1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales de classe D1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales de classe E1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales de classe F1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales de classe G1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales de classe H1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales de classe I1, un million neuf cent cinq mille deux cent soixante (1.905.260) parts sociales de classe J1, huit cent soixante mille trois cent cinquante-six (860.356) parts sociales préférentielles, cent soixante-neuf mille neuf cent soixante (169,960) parts sociales de classe A2, cent soixante-neuf mille neuf cent soixante (169,960) parts sociales de classe B2, cent soixante-neuf mille neuf cent soixante (169,960) parts sociales de classe C2, cent soixante-neuf mille neuf cent soixante (169,960) parts sociales de classe D2, cent soixante-neuf mille neuf cent soixante (169,960) parts sociales de classe E2, cent soixante-neuf mille neuf cent soixante (169,960) parts sociales de classe F2, cent soixante-neuf mille neuf cent soixante (169,960) parts sociales de classe G2, cent soixante-neuf mille neuf cent soixante (169,960) parts sociales de classe H2, cent soixante-neuf mille neuf cent soixante (169,960) parts sociales de classe I2, cent soixante-neuf mille neuf cent soixante (169,960) parts sociales de classe J2, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un cent (GBP 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- L'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;
  - L'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;
  - L'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;
  - L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:
    - (i) l'activité de la Société a cessé;
    - (ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, excepté un (éventuel) passif dû à l'Associé Unique;
    - (iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et
    - (iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.
  - L'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés en date du présent acte;
  - L'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
  - L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats en relation avec les comptes de la liquidation aux:
    - (i) conseil de gérance de la Société; et
    - (ii) réviseur d'entreprises agréé de la Société;
  - L'Associé Unique décide de se transférer comme boni de liquidation tous les (éventuels) actifs restants de la Société, et de faire tout ce qui est nécessaire afin de rendre ces transferts opposables aux tiers;
  - L'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;
  - L'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;
  - L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg SARL et à tout employé d'Alter Domus et de Ernst & Young, chacun d'eux agissant individuellement:
    - (i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés; et
    - (ii) de faire tout le nécessaire pour déposer / enregistrer les Comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société,
- ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 mai 2015. Relation: GAC/2015/4187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Référence de publication: 2015080105/165.

(150092401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

---

**TES Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 269.879,25.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.804.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 20 janvier 2015 qu'Appleby Trust (Jersey) Limited, un associé de la Société, a transféré à Robert Grimshaw, un autre associé de la Société, les parts sociales suivantes détenues dans la Société:

- 47.130 Parts Sociales de Classe A Catégorie SWE-2;
- 47.130 Parts Sociales de Classe B Catégorie SWE-2;
- 47.130 Parts Sociales de Classe C Catégorie SWE-2;
- 47.130 Parts Sociales de Classe D Catégorie SWE-2;
- 47.130 Parts Sociales de Classe E Catégorie SWE-2;
- 47.130 Parts Sociales de Classe F Catégorie SWE-2;
- 47.130 Parts Sociales de Classe G Catégorie SWE-2;
- 47.130 Parts Sociales de Classe H Catégorie SWE-2;
- 47.130 Parts Sociales de Classe I Catégorie SWE-2;
- 47.130 Parts Sociales de Classe J Catégorie SWE-2;
- 52.200 Parts Sociales de Classe A Catégorie SWE-3;
- 52.200 Parts Sociales de Classe B Catégorie SWE-3;
- 52.200 Parts Sociales de Classe C Catégorie SWE-3;
- 52.200 Parts Sociales de Classe D Catégorie SWE-3;
- 52.200 Parts Sociales de Classe E Catégorie SWE-3;
- 52.200 Parts Sociales de Classe F Catégorie SWE-3;
- 52.200 Parts Sociales de Classe G Catégorie SWE-3;
- 52.200 Parts Sociales de Classe H Catégorie SWE-3;
- 52.200 Parts Sociales de Classe I Catégorie SWE-3; et
- 52.200 Parts Sociales de Classe J Catégorie SWE-3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015083661/34.

(150095859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Werner Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 23.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.082.

—  
EXTRAIT

En date du 28 mai 2015, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Timothy Keith LEWIS, né le 26 novembre 1965 à New Castle, Pennsylvanie, Les États-Unis, ayant son adresse au 93 Werner Road, PA16125 Greenville, Les États-Unis, est nommé gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080061/15.

(150091541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---